



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2016

LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le **12 FEV. 2016**

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2015.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil a pris acte de la tenue des débats et du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire 2016 pour le budget principal de la Ville, le budget annexe d'élimination des ordures ménagères et le budget annexe du golf.

TARIFS 2016 DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2016.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE COLLECTE DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY PONTOISE

Le Conseil a émis à l'unanimité un avis favorable au transfert de la compétence collecte des déchets des ménages et déchets assimilés à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise au 1^{er} juillet 2016.

CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE POUR LA SECURISATION DES PARCS D'ACTIVITES

Le Conseil a approuvé par 23 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions, les termes de la convention d'attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour la sécurisation des parcs d'activités.

AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE ET SES COMMUNES MEMBRES

Le Conseil a émis à l'unanimité un avis favorable au projet de Schéma de mutualisation du territoire de Cergy-Pontoise et a désigné Monsieur Laurent LINQUETTE comme le représentant de la commune au Comité de suivi du Schéma de Mutualisation.

TARIFS PERISCOLAIRES 2016

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les tarifs périscolaires applicables à compter du 1^{er} février 2016.

TARIFS DES SEJOURS A LA SEMAINE - ETE 2016

Le Conseil a fixé à l'unanimité les participations des familles aux séjours à la semaine pour l'été 2016 comme suit :

Quotients	0 à 368.12 € A	368.13 à 441.77 € B1	441.78 à 552.20 € B2	552.21 à 736.28 € B3	736.29 à 920.35 € C4	920.36 à 1104.40 € C5	1104.41 à 1288.49 € D	+ 1288.50 € E
Prix par jour et par enfant	19.67€	21.64€	24.00€	27.54€	31.47€	35.41€	39.34€	45.24€
Pour 4 jours par enfant	78.68€	86.56€	96.00€	110.16€	125.88€	141.64€	157.36€	180.96€
Pour 5 jours par enfant	98.35€	108.20€	120.00€	137.70€	157.35€	177.05€	196.70€	226.20€

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION ACTION JEUNESSE ET CULTURE (AJC)

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association Action Jeunesse et Culture.

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION POUR L'INTEGRATION ET LA REUSSITE DES ELEVES ET LEURS FAMILLES (APIREF)

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association APIREF.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT OUEN L'AUMONE (ASSOA)

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la commune et l'ASSOA pour une durée d'un an.

ADOPTION DE PRINCIPES CONCERNANT LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS CONCLUES ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil a approuvé à l'unanimité l'évolution du modèle actuel des conventions d'objectifs entre la commune et les associations sportives.

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'AIDE AU RAVALEMENT DE LA RUE DU GENERAL LECLERC ET DE SES ABORDS

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les modifications des articles 1, 6, 7 et 9 du règlement d'attribution de subvention dans le cadre de l'opération d'aide au ravalement de la rue du Général Leclerc et de ses abords.

PROGRAMME DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX POUR L'ANNÉE 2016

Le Conseil approuve à l'unanimité le programme des travaux d'enfouissement proposé pour l'année 2016 et a également autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une participation financière auprès du Département et du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise.

CONVENTION AVEC ORANGE DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AVENUE DE VERDUN

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à conclure avec ORANGE relative aux modalités administratives, financières et techniques des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications avenue de Verdun.

MODIFICATION DES TARIFS APPLICABLES A L'IMPLANTATION D'ANTENNE RELAIS SUR LE DOMAINE COMMUNAL ET MODIFICATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la modification des tarifs applicables à l'implantation d'antenne relais sur le domaine communal comme suit : 10 000 € pour une implantation et 2 500 € dans le cas d'un opérateur s'implantant sur le support d'un autre opérateur.

CONVENTION D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE PONTOISE RELATIVE AUX MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE COMMUN DE SUPERVISION URBAINE

Le Conseil a annulé et remplacé à l'unanimité la convention d'entente en date du 23 juillet 2015 avec la ville de Pontoise, relative aux modalités de fonctionnement du centre commun de supervision urbaine et a approuvé les termes de la nouvelle convention relative aux modalités de fonctionnement du centre commun de supervision urbaine.

ACQUISITION AMIABLE D'UN LOCAL DANS LA COPROPRIETE « COMMERCE ET GARAGES » DU GRAND CENTRE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité l'acquisition par la commune de la pharmacie du Grand Centre, située rue Maurice Dampierre auprès de Messieurs BENHAROUN et BENMOUSSA au prix de 288 000 euros hors honoraires et droits de mutation.

MODIFICATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE CREEE DANS LE CADRE DE LA CESSIION DE LA VILLA DU PARC

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la modification de l'orientation de la servitude de passage sur la parcelle cadastrée section BS n°196 au profit de l'emprise foncière à céder au futur acquéreur, Monsieur BERTRAND, et a également autorisé la constitution de cette servitude de passage sur le domaine public communal.

AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil a émis à l'unanimité un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du département du Val d'Oise

AVANCE DE TRESORERIE EXCEPTIONNELLE A LA CAISSE DES ECOLES 2016 / 2017

Le Conseil a accordé à l'unanimité une avance de trésorerie exceptionnelle, du 1^{er} mars 2016 jusqu'au 28 février 2017, à la Caisse des écoles pour un montant maximum de 100 000 euros et a pris acte de l'engagement de la Caisse des écoles de procéder à son remboursement avant le 28 février 2017.

GARANTIE D'EMPRUNTS A EMMAUS HABITAT POUR LA RESIDENTIALISATION DE 48 LOGEMENTS, SIS 6 RUE DE LA CITE DU PARC

Le Conseil a décidé à l'unanimité d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 287 000 € euros portant sur la résidentialisation de 48 logements sociaux au 6 rue de la cité du Parc à Saint-Ouen l'Aumône, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 42222, constitué d'une ligne du prêt.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil a autorisé à l'unanimité les suppressions et transformations de postes suivants : suppression au 1^{er} mai 2016 de l'emploi fonctionnel de directeur général-adjoint des services ; suppression au 1^{er} mars 2016 d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires ; transformation au 15 février 2016 d'un poste de rédacteur à temps complet par un poste d'attaché à temps complet ; transformation au 1^{er} mars 2016 d'un poste de puéricultrice-cadre de santé à temps complet en un poste de psychologue à temps complet, un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE COMMUNICATION

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel de catégorie A aux fonctions de directeur du service communication, eu égard à la nature des fonctions requérant des compétences spécifiques.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE SOCIALE

Le Conseil a décidé à l'unanimité de maintenir la possibilité d'attribution de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions spécifiques et de travaux supplémentaires à tous les cadres d'emploi de la filière sociale, à savoir : les éducateurs de jeunes enfants, les éducateurs principaux de jeunes enfants, les assistants-socioéducatifs, les assistants sociaux éducatifs principaux les conseillers socio-éducatifs, les conseillers supérieurs socio-éducatifs et a autorisé l'application d'un coefficient de multiplication individuel pouvant aller jusqu'à 7.

MODIFICATION DU TAUX DE MODULATION INDIVIDUELLE DE L'INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE (ISS) DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE MISSIONS PARTICULIERES

Le Conseil a autorisé à l'unanimité la possibilité d'attribuer un taux individuel maximum pouvant aller jusqu'à 150 % pour certains agents amenés à exercer des missions particulières n'entrant pas dans le cadre de leurs fonctions.

MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE DE RISQUES ET DE SUJETIONS SPECIALES DU CADRE D'EMPLOI DES PSYCHOLOGUES

Le Conseil a autorisé à l'unanimité la mise en place de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales du cadre d'emploi des psychologues selon les modulations individuelles pouvant être fixées entre 80 % et 150 % en fonction de l'importance des sujétions auxquelles le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice de ses fonctions ainsi que de la manière de servir.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES AGENTS BENEFICIANT D'UN VEHICULE DE SERVICE AVEC AUTORISATION DE REMISAGE A DOMICILE

Le Conseil a abrogé à l'unanimité la délibération du 23 septembre 2010 et a approuvé la nouvelle liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile.

CONTRATS AIDES – PAIEMENT DES FRAIS DE FORMATION

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le paiement des honoraires ou frais de formation pour les salariés embauchés en CUI-CAE ou en emploi d'avenir par la ville de Saint-Ouen l'Aumône, dans la limite de 1 000 euros TTC par opération, hors convention signée entre la ville et l'organisme de formation.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR PERISCOLAIRE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les modifications du règlement intérieur des activités périscolaires.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE SAINT-OUEN L'AUMONE AU SEIN DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY PONTOISE

Le Conseil a pris acte à l'unanimité de la désignation pour représenter la ville et siéger au sein de la Conférence intercommunale du logement de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise :

- En qualité de titulaire : de Madame Nicole CHAMPION, maire-adjointe déléguée chargée du Logement ;
- En qualité de suppléante, Madame Laurence MARINIER, conseillère municipale.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 6°, 11°, 15° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prochain conseil municipal le jeudi 17 mars 2016 à 20h30 à l'Hôtel de Ville.



Le Maire,


Alain RICHARD